

accords qui en découlent, particulièrement en ce qui concerne la situation et l'âge des élèves et le pourcentage de contribution du Fédéral.

Des sommes puisées aux crédits de guerre ont été allouées au Ministère du Travail pour la mise en œuvre de ce programme de formation, et des appendices spéciaux définissant les règlements en vertu desquels cette formation devra être donnée ont été approuvés et annexés à tous les accords relatifs à la formation de la jeunesse. Toutefois, comme il n'existe ni facilités convenables de formation, ni industries engagées dans des entreprises de guerre dans l'Île du Prince-Edouard, des ententes ont été conclues pour l'enrôlement des élèves de cette province dans les centres de formation du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. En guise de contribution, le Gouvernement provincial de l'Île du Prince-Edouard défraye le déplacement des élèves qui suivent ces cours.

Les municipalités mettent au service du programme les ateliers et l'outillage des écoles techniques sans exiger de loyer ou de paiement pour la dépréciation, tandis que les provinces assument une certaine partie des frais d'administration et payent la moitié de toute la machinerie et de tout l'outillage achetés. Le Gouvernement fédéral assume tous les autres frais.

*Nombre d'élèves*—En 1941-42, 73,766 personnes ont suivi les cours de formation d'urgence de temps de guerre, dont 36,530 dans les cours industriels préparatoires, 3,924 dans les cours abrégés pour les personnes déjà employées dans des industries de guerre, 14,874 dans les cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C., et 18,438 dans les cours de la marine et de l'armée (soldats enrôlés).

Au cours de l'année fiscale, 22,931 élèves des cours préparatoires ont obtenu de l'emploi, 5,576 ont abandonné avant la fin de leur cours et 5,148 suivaient encore les cours au 31 mars 1942. Du total des personnes fréquentant les cours préparatoires durant l'année, 6,519 étaient des femmes. Le nombre d'hommes inscrits aux cours préparatoires à l'enrôlement dans le C.A.R.C. en 1941-42 est de 7,843, dont 1,343 ont abandonné avant la fin de leur cours et 5,145 suivaient encore les cours au 31 mars 1942.

#### FORMATION CIVILE

**COURS INDUSTRIELS PRÉPARATOIRES.**—Des cours industriels préparatoires dont l'objet est de former des ouvriers pour les industries de guerre sont donnés dans une centaine de centres. Les cours se donnent par périodes de huit heures par jour dans chaque centre de formation, certains centres ayant deux et même trois périodes par jour. La durée normale des cours est de trois mois et la période hebdomadaire d'entraînement varie de 27 à 44 heures.

Des cours sont donnés en avionnerie, mise au point d'avions et de moteurs d'avions, tôlerie, soudage (au gaz et à l'arc électrique), construction navale (pour les charpentiers de navires, tuyauteurs, riveurs, réchauffeurs, calfats), pratique d'atelier de machines, ajustage et montage à l'établi, mécanique de T.S.F., fabrication d'instruments, chimie industrielle, moulage, modelage, dessin, inspection et un cours de perfectionnement d'outillage.

Lorsqu'une compagnie engagée dans des travaux de guerre en fait la demande, des cours de dessin et de traçage, d'interprétation des bleus, de mathématiques, etc. sont donnés le soir à temps partiel dans les écoles préparatoires.

*Choix des élèves.*—Le choix des élèves est exercé par les écoles locales et les surveillants ou autres représentants de l'administration provinciale. La cédule des règlements régissant l'administration du programme de formation d'urgence de temps de guerre et annexée aux accords pour la formation de la jeunesse établit l'ordre de préférence suivant dans le choix des élèves: (1) vétérans de la première